

Droits : 932,00 EUR
Salaires : 34,00 EUR
TOTAL : 966,00 EUR
Le conservateur.
F. BEAUSSANG

Reçu : Neuf cent soixante-six Euros



DOSSIER : cts AUTHENAC/FERRANTI
NATURE : VENTE
DATE : 17 février 2003

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT
AUTORISATION N° 84/1 du 28 Avril 1984

PARTIE NORMALISEE

L'AN DEUX MILLE TROIS
Le dix sept février

Maître Sylvie NAVAROT , Notaire salarié de l'Etude de Maître Jacques
REGAGNON, Notaire à ARREAU , (Hautes-Pyrénées) , soussignée,
A reçu cet acte contenant :

VENTE

PARTIES A L'ACTE

Vendeur :

Madame Juliette Marie ARNE, retraitée, demeurant à ILHET (Hautes
Pyrénées),

Née à ILHET (Hautes Pyrénées) le 27 janvier 1926.

Veuve en premières noces et non remariée de Monsieur Louis
AUTHENAC.

De nationalité française.

Ayant la qualité de résident au sens de la réglementation fiscale,


Non soumise à un Pacte Civil de Solidarité.

Monsieur Yves Charles AUTHENAC, ingénieur, époux de Madame Marie-
Thérèse PARADE, demeurant à PIBRAC (Haute Garonne), 19 route Sainte
Germaine,

Né à ILHET (Hautes Pyrénées) le 21 mai 1951.

Soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts
à défaut de contrat préalable au mariage célébré en la Mairie de ILHET
(Hautes Pyrénées) le 30 décembre 1982.

Statut et régime matrimoniaux non modifiés depuis.

A.  MA LF RW